

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 12 décembre 2022

Délibération N°2 du 12 décembre 2022

Date de convocation **Étaient présents : (13)**
06.12.22 Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Dominique Paul
Adjoints,
Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen,
Julien Ménard, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23 **Étaient Excusés : (10)**
Présents : 13
Votants : 20
Agnès Corruble ayant donné délégation à Julien Ménard, Mickael
Lefebvre, Carole Dufils ayant donné délégation à Michel Ménager, Isabelle
Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin,
Véronique Obin ayant donné délégation à Dominique Paul, Serge
Planchon ayant donné délégation à Gérard Sadé, Vincent Prié, Guy
Sénécal ayant donné délégation à Christine Delcroix, Rachida Slamani
ayant donné délégation à Isabelle Poulain.

Secrétaire de séance : Christine Delcroix

Affaires foncières Cession de terrain à la SAFER

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Philippe Gautrot, Adjoint au maire

Par délibération du 28 mai 2018, le Conseil municipal a décidé la vente des parcelles A103 et AP104 (depuis subdivisées). La SAFER de Normandie s'est rendue acquéreur desdites parcelles par acte authentique signé en l'étude Maître Desbruères le 23 octobre 2019.

Cette délibération ayant été annulée par le Tribunal Administratif de Rouen le 30 juillet 2020 pour insuffisance dans l'évaluation de la surface desdites parcelles et manque de précision sur leur délimitation, la nullité dudit acte, en peut qu'être constatée.

Par délibération du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a par ailleurs décidé la vente d'un autre ensemble de parcelles à la SAFER de Normandie, à savoir les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Div	Ancien N°	Surface
VILLAGE D ARCELLES	AD	0207		0176	2 ha 58 a 23 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0094			24 a 00 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0095			94 a 26 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0134		0092	2 a 65 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0150		0090	4 a 90 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0151		0090	34 a 10 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0214		0177	6 ha 79 a 48 ca
SAINT ETIENNE	AR	0095			1 ha 56 a 37 ca
SAINT ETIENNE	AR	0096			1 ha 30 a 38 ca
SAINT ETIENNE	AR	0097			44 a 54 ca
SAINT ETIENNE	AR	0099			1 ha 74 a 46 ca
SAINT ETIENNE	AR	0100			2 ha 21 a 27 ca

pour une surface totale de 18 ha 24 a 64 ca.

Cette cession n'ayant pas encore donné lieu à l'établissement et à la signature d'un acte authentique, il a été convenu avec la SAFER de Normandie de lui substituer une nouvelle promesse de vente rassemblant en une seule opération les parcelles qui étaient visées par la délibération du 28 mai 2018 et celles qui étaient visées par la délibération du 22 novembre 2021.

Commune : ARQUES-LA-BATAILLE

Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface
VILLAGE D ARCELLES	AD	0207	0176	2 ha 58 a 23 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0089		12 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0091		8 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0094		24 a 00 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0095		94 a 26 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0103		1 ha 48 a 51 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0216		5 ha 90 a 10 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0134	0092	2 a 65 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0150	0090	4 a 90 ca
PRE ST ETIENNE	AP	0151	0090	34 a 10 ca
PRES SAINT ETIENNE	AP	0214	0177	6 ha 79 a 48 ca
SAINT ETIENNE	AR	0095		1 ha 56 a 37 ca
SAINT ETIENNE	AR	0096		1 ha 30 a 38 ca
SAINT ETIENNE	AR	0097		44 a 54 ca
SAINT ETIENNE	AR	0099		1 ha 74 a 46 ca
SAINT ETIENNE	AR	0100		2 ha 21 a 27 ca

Total surface : 25 ha 63 a 45 ca pour la commune de ARQUES-LA-BATAILLE

Le Pôle d'évaluation domaniale a procédé le 1^{er} décembre 2022 à l'évaluation de ces emprises foncières pour un montant de 526 000 euros avec une marge d'appréciation de +/- 15%.

Lors d'une précédente cession à la SAFER de Normandie en date du 23 Octobre 2019 une marge de 10% avait été retenue. La promesse de vente faite à la SAFER de Normandie pour cette nouvelle cession s'en tient approximativement à la même marge. Le prix négocié avec la SAFER s'élevant à 470.700 €.

Ayant entendu cet exposé,

Ayant entendu lecture et pris connaissance du projet de promesse de vente joint à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 4 contre :

- Décide de céder à la SAFER de Normandie cet ensemble de terrains au prix de 470 700 € hors frais.
- Autorise madame le Maire à signer la promesse de vente à la SAFER de Normandie, l'acte authentique en cas de levée de l'option et l'ensemble des documents afférents à cette vente

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

